



CHARTRE 2011 POUR L'ACCUEIL DES ÂNES EN RANDONNÉE

Cet établissement,

Relais Stevenson

au sein de l'association Sur le chemin de R.L. Stevenson,

s'engage à accueillir correctement les ânes tout au long de la saison de randonnée en leur permettant de s'abreuver, de se nourrir et de se reposer.

Et déclare de ce fait :

- Avoir un enclos bien fermé, accessible et en bon état de 50 m² minimum, ne présentant pas de risque pour les ânes (tôles coupantes, ferrailles ou barbelé au sol...etc.) et situé à une distance raisonnable de l'hébergement (moins d'1 km).
- Proposer du bon fourrage et de l'orge en quantité adaptée au besoin des ânes reçus, ainsi qu'un bloc de sel.
- Disposer d'une possibilité d'abreuver les ânes avec de l'eau propre.
- Disposer d'un local abrité pour entreposer le matériel de bât.

